

D'un règne à l'autre: Politique et diplomatie des souverains de Navarre dans les années 1380-1390

BEATRIZ LEROY

Un prince, jugé par son activité intérieure, est également sanctionné par ses choix diplomatiques à la tête de son Etat. Un prince est toujours l'héritier de la politique de ses prédécesseurs.

Charles II de Navarre ne semble connu par les Français que sous son sobriquet, «Le Mauvais». Son fils Charles III, qui lui succède à sa mort le 1^o Janvier 1387, est appelé «Le Noble» par opposition à son père. On ne peut entrer dans la querelle du bien-fondé de ces surnoms, qui ne leur sont donnés qu'au XVI^e siècle¹. Mais il est aisé de suivre la politique de ces souverains, pendant les intéressantes années-charnières couvrant la décennie 1380-1390 ou 1395 environ, les dernières de Charles II, les premières de Charles III. Dans les royaumes occidentaux, notamment ceux de France et de péninsule ibérique, ce sont des années marquées par la fin du règne de Charles V de France, les premiers essais d'affirmation de Charles VI, vite sombrant dans la folie; la fin du gouvernement de Gaston Fébus de Foix-Béarn († 1391); la tentative de reconquête de l'Aquitaine par les troupes françaises sur les bataillons angloaquitains; la fin du règne de Pier-

Principales abréviations

A.C.P.	Archivo Catedral, Pamplona
Arch. Nav.	Archivo de Navarra. Diputación Foral; Pamplona.
R.C.	Registros de Comptos.
Comptes	Documentos de Comptos.
Caj.	Cajón.

Les archivistes Don Florencio IDOATE et Don José GOÑI GAZTAMBIDE chargés respectivement des archives de Navarre et de celles de la cathédrale de Pampelune, ont établi de remarquables catalogues des indices et des références de leurs documents, rendant aisée leur consultation.

1. HONORE DUVERGER (Suzanne): «L'origine du surnom de Charles le Mauvais», in: *Mélanges Louis Halphen*, Paris, 1951, pp. 345-350.

re IV le Cérémonieux d'Aragon († 1387); le règne de Jean I^o de Trastamar succédant à son père Henri II de Castille en 1379; l'installation de la dynastie d'Avis au Portugal, à la victoire de João I^o en 1385 à Aljubarrota.

Des fins de règne, des manifestations sur la scène internationale de nouvelles dynasties ou de nouvelles équipes gouvernementales: la Navarre ne peut être étrangère à ces changements de milieux et de mentalités, car elle s'étend au coeur de tous ces États évoqués. Charles II de Navarre est de la génération de Charles V de France, de Pierre d'Aragon, d'Henri de Castille, de Gaston de Foix-Béarn; il en est le parent, car époux de Jeanne de France, frère d'Agnès de Béarn, de Marie d'Aragon, beau-père d'Eleonor de Trastamar. Par la situation géographique du petit royaume de Navarre, par où s'entrecroisent les routes occidentales, comme par sa situation familiale, Charles II se doit de jouer un rôle dans les événements de son temps².

Il semble que depuis 1365, sa défaite à Cocherel, Charles II ne se mêle plus, ni de près ni officiellement, de s'opposer au gouvernement de Charles V de France. Il scelle la paix avec lui en lui prêtant hommage pour son comté d'Evreux, en 1377. Il en reçoit même, en gage de bonne amitié et en échange de diverses possessions normandes, la seigneurie de Montpellier, qui l'intéresse peu et qu'il délaisse dès 1378. Il continue à envoyer hommes et troupes dans son Cotentin et sa ville de Cherbourg, où naguère le capitaine était un Riche-Homme de Navarre, Martin Henriquez de Lacarra († 1370) descendant d'un bâtard du roi Henri de Navarre-Champagne du XIII^e siècle. Il continue à recevoir de France ambassades officielles et agents secrets, des clercs, des hommes d'armes venus en «pélerins de Compostelle»; mais il ne tente plus d'opération armée coordonnée dans la vallée de la Seine³. Borsque meurt Charles V en 1380, on s'empresse de murmurer à la Cour de France que Charles II l'a fait empoisonner, mais cette accusation n'effleure même pas le souverain de Navarre⁴.

2. Cf. les diverses communications du Colloque Franco-Espagnol tenu à Pau en 1980, *«Les Communications en Péninsule Ibérique au Moyen-Age»*, (publ. C.N.R.S 1981).

3. Voici quelques synthèses, auxquelles on pourrait faire constamment référence: DELACHENAL (R.): *Histoire de Charles V*, 5 tomes. Paris, 1916.

«Premières négociations de Charles le Mauvais avec les Anglais». In *«Bibl. de l'Ecole des Chartes»*, T. LXI, 1900, pp. 253-282.

LACARRA (José María): *«Historia política del Reino de Navarra. Desde sus orígenes hasta su incorporación a Castilla»*. 3 volumes. Pamplona, 1973.

«Estructura económica y social del Reino de Navarra en el Siglo XIV». In: *«Cuadernos de Historia»*. Hispania, n.º 8, 1977.

ZABALO ZABALEGUI (Javier): *«La Administración del Reino de Navarra en el Siglo XIV»*. Pamplona, 1973.

GOÑI GAZTAMBIDE (José): *«Historia de los Obispos de Pamplona. Siglo V-XV»*. 2 volúmenes, Pamplona, 1979. Accord de 1371 entre Charles V et Charles II: Arch. Nav. Comptes, caj. 27, n.º 43.

4. Du moins l'accusation est-elle rapportée par Froissart, qui n'aimait pas Charles de Navarre «soubtilement enlangaigié» et qui semble avoir traduit une opinion unanime en France: *«Chroniques»* de J. Froissard, éd. S. LUCE, 1870, Tome 9, p. 280: ...«Veritez fu, selonc le famé qui adonc courut, que li rois de Navarre, dou tamps que il se tenoit en Normendie, et que li rois de France estoit dus de Normendie, il le volt faire empuissonner, et rechet li rois de France le

Jusqu'en 1361, Charles II n'a fait que quelques voyages chez lui, depuis son avènement de 1349, trop préoccupé par ce rôle qu'il croyait pouvoir tenir en France, contre Jean II le Bon, contre le Dauphin Charles, auprès d'Etienne Marcel dans Paris. Après 1361, il demeure au contraire longuement dans son royaume de Navarre. Il tente dès lors de se montrer le véritable souverain attendu de ses sujets, un roi d'un royaume ibérique, où les Prélats, les nobles les hommes des bonnes villes siègent en Cortès; où les «Francos» vivent au milieu des Navarrais d'origine; où de Labastide-Clairence à Tudela, de Sangüesa à San-Vicente-de-la-Sonsierra, les «Navarrais» sont d'ethnies et de confessions diverses, Gascons, Basques, Aragonais, Castellans, Français, Musulmans et Juifs. Depuis 1234, les Comtes de Champagne avaient hérité de ce royaume ibérique de Sanche-le-Fort; puis les rois de France (1275-1328) et les comtes d'Evreux (depuis 1328) en avaient assumé le gouvernement. Comme ses parents Philippe d'Evreux et Jeanne de France, Charles II est un prince Capétien, élevé en France. Mais il parle l'espagnol de Navarre, comme son frère Louis son lieutenant; à partir de 1365, il peut et il sait s'affirmer dans son royaume. Pendant une vingtaine d'années, il lance son Etat dans les expéditions militaires; il le juge nécessaire pour pousser sa Navarre et ses Navarrais au premier plan de la scène internationale. Les événements se chargent de rendre cette action inévitable, car la guerre franco-anglaise, et les guerres ibériques qui y répondent, intéressent toutes le royaume de Navarre.

Charles II n'y gagne rien de positif; il va au contraire de défaite en défaite. Mais il échaffaude autour de lui un durable réseau d'alliances. Lancé encore jeune dans la «guerre des Deux-Pedro» contre l'Aragon, il est vaincu par son beau-frère Pierre IV en 1363. Paradoxalement, il est par la suite très lié à la Couronne d'Aragon, jusqu'à sa fin. Il envoie constamment des ambassades officielles à Saragosse, Barcelone, Valence. Il en reçoit à son tour de son voisin. Les marchandises aragonaises entrent aussi librement que les hommes en Navarre.

Charles II a plus de déboires avec la Castille où, dès les années 1360, s'affrontent Pierre «le Cruel» (qui semble avoir sa préférence) et Henri de Trastamar. Le Prince Noir et les Anglo-Aquitains soutiennent le roi Pierre, les Français le roi Henri, Charles II croit prudent de choisir tout d'abord la neutralité. Comme déjà l'a permis son frère l'Infant Louis, «les Grandes Compagnies», obtiennent le droit de passage à travers la Navarre,

venin, et fu si avant menes que tout li cheviel dou chef li cheïrent et toutes les ongles des mains et des pies, et devint ossi secks que uns bastons, et n'i trouvoit on point de remede...»

5. FAVIER (J): «*La Guerre de Cent Ans*». Paris, 1981.

RUSSEL (P.E.): «*The English Intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III and Richard II*». Oxford, 1955.

LEROY (B.): «*Seigneurs et Bourgeois dans le gouvernement de la Navarre, sous les dynasties françaises. XIII.°-XIV.° s.*» Thèse d'Etat dactylographiée, Bordeaux 1979.

6. Parmi les ambassadeurs, voici quelques-uns d'entre eux, choisis dans les dernières années de Charles II:

- en 1380, Pascal Periz d'Oilleta, chantre de la cathédrale, est envoyé à Saragosse auprès du roi d'Aragon: Arch. Nav. R.C. tome 165, folios 32 à 34.

- en 1386, le roi envoie à Barcelone Julián «Escofiz», à Valence l'écuyer Thomas de Poillaut, ainsi que le maître en théologie Gil de Murillo, les nobles Johan de Domezain et Pero Semenez de Corella, et quelques Navarrais obscurs:

«*Idem*», tome 189, fols. 44 et sq.

depuis le col de Roncevaux jusqu'à la pointe de la Soncierra, menées par le Comte d'Armagnac et Bertrand du Guesclin d'un côté, John Chandos et Thomas Trivet de l'autre⁷.

Mais après Montiel en 1369, la victoire d'Henri et la mort de Pierre, après un essai de trêve en 1370, Charles II décide de la guerre contre les Trastamars. Il prend Santa-Cruz-de-Campezo et même Vitoria et Logroño qu'il revendiquait depuis son avènement. Mais il ne peut longuement les tenir, et lui-même est envahi chez lui. Ses villes sont assiégées, ses châteaux démolis, ses campagnes brûlées; il capitule en 1379, au moment où meurt Henri II et où monte sur le trône de Castille Jean I^o de Trastamar. De ces années d'affrontement, Charles II gagne une belle-fille, la princesse Eléonor de Castille, l'alliance maintenue des Anglais et des Aquitains, et l'alliance nouvelle du jeune roi Jean de Trastamar. Dès 1370-1371, les négociations de paix avaient été entamées entre la Navarre et la Castille. La reine Jeanne de Navarre en a eu personnellement le vif souci; soeur de Charles V de France, elle tenait à la bonne entente traditionnelle entre les princes Valois, Capétiens et Trastamars. Le couple royal navarrais a envoyé des procureurs en Castille, le Doyen de Tudela Johan Crozat d'une éminente famille de Francos de Pampelune, Pere de Rosas, maître en Décrets, du même milieu bourgeois de la capitale, et le noble Pero Alvarez de Rada, d'un ancien lignage de Riches-Hommes. Dès cette année 1371, si la paix véritable n'a pas été conclue, Vitoria et Logroño les cités castillanes convoitées, on été confiées à un chevalier navarrais, Juan Ramírez d'Arellano, désormais seigneur de Los Cameros en Castille, aussi fidèle vis-à-vis de la Castille où il sert les Trastamars que de sa Navarre d'origine. En 1377, son petit-fils Carlos est le filleul du roi Charles II. Le seigneur d'Arellano est le principal négociateur sur lequel s'appuient alternativement Charles II et Jean de Trastamar.

7. RUSSEL (P.): «Op. Cit.»

VALDEON BARUQUE (Julio): «*Enrique II de Castilla: la guerra civil y la consolidación del régimen*». 1366-1371. Valladolid, 1966.

8. Arnalt-Lup seigneur de Luxe, avait pris Logroño dès 1368, et reçut dès lors en remerciement du roi, une rente annuelle et à vie de 120 livres: Arch. Nav. Comptes, caj. 23, n.° 67. Rodrigo d'Uriz avait été le vainqueur de Vitoria. Le Trésor de Navarre, en 1371 encore, lui verse ses gages, 100 Florins par mois pour lui-même, et 20 Florins par homme d'armes à cheval, 5 Florins par homme à pied. «*Idem*», caj. 87, n.° 69.

9. Trêve de 1370, établie entre la Castille et la Navarre, à Montblanc en Aragon: «*Ibid*». caj. 26, n.° 36.

- En 1379, on règle les comptes après les récentes années de guerre. Le Trésor verse les soldes de tous les volontaires anglais et aquitains qui ont tenté l'aventure de la «guerre de Castille» aux côtés de Charles II:

«*Ibid*»: Monet de Plassan: caj. 34, n.° 15, XXVI et XXVII.

-Richard Derby, Mathieu Finham, Robin Cunitrel, le bâtard Arnaud-Guillem d'Armagnac: caj. 35, n.° 12, IX, XI, XII.

- le Comte de Pallars, Thomas Trivet, Bertucat d'Albret, le Vicomte de Castelbon, le seigneur de Domezain, Menaut de Baias, Gaillardet d'Orte, Perrot de Gaillart, «Machin» d'Arrayoz, Per-Arnalt de Mauléon, «Le Gallois»: caj. 35, n.° 12, XVI.

- ou cet exemple, caj. 39, n.° 63, le 18 Juin 1379:

...«Sachent tous que Je, Johan de Lomaigne, congnois et confesse avoir eu et receu de tres haut e puissant prince, le roy de Navarre, ...la somme de Deux Mille Florins en prest sus les gagnes de Sexante hommes darmas, les quelz Je promet par ces presentes et Jure... mener avec moy ou service du Roy mon dit seigneur... et que moi e les dictes gens en ycelli service venues, servirons

Aux côtés de celui-ci, en 1383 et 1385, Charles II laisse partir l'Infant Charles à la conquête du Portugal. Jean I^o de Castille a épousé l'héritière Béatrice de Portugal, il en réclame la couronne, et se fait aider par les Navarrais et les Français. Au Portugal, s'affirme João d'Avis aidé des Anglais. Les Navarrais comme tous leurs alliés sont vaincus dans le siège de Lisbonne de 1384, et la bataille d'Aljubarrota en 1385. Mais Charles II en garde l'alliance des personnalités du Portugal et de la Castille qui avaient soutenu les derniers représentants de la dynastie de Bourgogne contre le premier Avis¹⁰.

Charles II avait été autrefois l'ami et le beau-frère de Gaston Fébus de Foix-Béarn. Mais il accueille chez lui sa soeur Agnès répudiée par Fébus, et sans doute cherche-t-il à faire tuer le Vicomte de Béarn par son fils, en 1380¹¹. Il attire à la Cour de Navarre, accorde des rentes et reçoit en retour un hommage-lige, des princes de la famille de Fébus. Tel Jean de Béarn, capitaine de Lourdes et sénéchal de Bigorre dans le duché d'Aquitaine; il en a l'alliance dès 1378, lui donne en mariage l'une de ses filles naturelles et, en 1385, est parrain de son fils Simon qu'il nomme Riche-Homme de Navarre¹². Tel encore un cousin germain de Fébus, Roger-Bernard de Foix-Castelbon, seigneur de Navailles (dont les descendants héritent de Fébus en 1391); dans ces mêmes années 1378-1380, Charles II lui ouvre ses portes et lui confie à plusieurs reprises des missions diplomatiques dans les Etats de la Couronne d'Aragon¹³.

Cependant, alors que le roi de Navarre est le seigneur-lige de ces princes Béarnais, comme il l'est de Gascons et Aquitains tels que Bertucat

bien e leaument le Roy mon dit Seynnor et ses enfans en toutes les Espaignes contre toutes et quiconques personnes et continuerons sa guerre...»

Johan de Lomagne s'engage à rendre cette somme s'il ne peut accomplir son service. C'est ce qu'il advient, et le roi fait tout verser à sa place à Bertucat d'Albret, très fidèle à sa cause. Cette même année 1379, Bertucat d'Albret reçoit en remerciement de sa guerre en Castille au service de Charles II, la Terre d'Arberou et le château de Roquefort, et prête hommage-lige à Charles II: caj. 39, n.° 39.

- En 1377, baptême de Carlos, filleul du roi, fils et petit-fils de Johan Remiriz d'Arellano de Los Cameros: caj. 33, n.° 35, II. En 1392, Remiro d'Arellano, chevalier, est Merino de la province d'Estella: R.C. tome 216, folio I et sq.

10. L'Infant Charles, dès 1384 au siège de Lisbonne, se préoccupe de faire payer ses hommes d'armes; le roi de Castille lui a fait l'avance de plus de 819 Maravedis, qui ne suffisent pas et qu'il faut rembourser:

«*Ibid*», Comptes, caj. 48, n.° 40 et caj. 48 n.° 44 et 45.

11. TUCOO-CHALA (P.): «*Gaston Febus et la Vicomte de Béarn. 1343-1391*». 1960, 2.° éd. 1981.

12. En Mai 1385, Charles II est parrain de Simon de Béarn et le porte sur les fonds baptismaux dans l'église de Saint-Jean-Pied-de-Port; il crée l'enfant chevalier et Riche-Homme de Navarre et lui offre la rente annuelle de 300 Livres. Charles III le confirme en 1387:

Arch. Nav. Comptes, caj. 54, n.° 60.

En 1386, Charles II doit à Johan de Béarn les dettes cumulées de 9600 Florins: «*Idem*», caj. 49 n.° 6, VIII.

13. Le Vicomte de Castelbon est l'un des négociateurs pour la Navarre, en 1370, à Montblanc en Aragon: «*Ibid*», caj. 26, n.° 36.

En 1378, il prête hommage-lige pour San Martin de Unx et Cascante au roi de Navarre, à qui il jure de ne rien rendre à son proche parent le Comte de Foix: «*Ibid*». caj. 36, n.° 55, I. Mais en 1381, Roger-Bernard de Castelbon est mort; son fils Mathieu est encore mineur, le roi Charles II reprend Cascante où il place un «Alcayt» plus efficace, Remonet d'Andaus: «*Ibid*». caj. 43, n.° 39, III.

d'Albret et son neveu Remon de Sort, Jean de Caupenne seigneur de Mauléon, le bâtard Arnaut-Guillem d'Armagnac, alors que depuis plus d'une décennie il s'est montré adversaire résolu de Gaston Fébus, on perçoit vers 1385 des signes de changement. Il envoie quelques messagers secrets à Orthez, et fait connaître officiellement l'ambassade de Johan Amaury auprès du Comte de Foix-Béarn¹⁴.

Vers 1385-1387, Charles II a assuré des relations équilibrées avec les princes de France, de Béarn, de Castille, de Portugal. Il ne lègue pas de conflit ouvert à son fils Charles. Il lui transmet l'alliance déjà solide et éprouvée avec les Anglo-Aquitains et les Aragonais; l'alliance toute récente avec les Castellans et les nouveaux Portugais; l'alliance à peine avouée avec les voisins Béarnais et les Français. A Charles III de choisir désormais sa diplomatie.

Il lui transmet également un personnel de Navarrais et de Français, de Juifs et de Musulmans, de clercs, de militaires, de bourgeois. A Charles III de choisir son entourage.

Charles III ne s'écarte en rien de la politique paternelle; Charles II a fixé les grandes lignes d'une diplomatie où son fils s'épanouit avec succès. Des les premiers mois qui suivent la mort de son père, il multiplie les cadeaux (les plus beaux sont des chevaux) à la Cour de Béarn, à Fébus personnellement, à son fils bâtard Gratien, ainsi qu'au seigneur de Foix-Castelbon, Mathieu, le jeune fils de Roger-Bernard décédé en 1381. Dès 1387, il envoie à Orthez l'un des dignitaires de la cathédrale de Pampelune, le Chantre, chargé d'établir des «marques», le balisage des frontières entre Béarn et Navarre, l'examen des sujets de l'un et l'autre Etat voyageant de-ci et de là pour toutes raisons, et accueillis portes ouvertes chez l'un et chez l'autre¹⁵.

Pro-Aragonais comme l'a été son père après 1363, Charles III fait épouser en 1392 l'une de ses filles, Marie, par l'Infant Alfonso d'Aragon, cousin du roi, comte de Dénia et de Ribagorça, et marquis de Villena¹⁶.

Pro-Castillan puisque beau-frère de Jean I^o de Trastamar, il garde de constantes relations avec le souverain voisin. Il s'entend dès 1388 avec lui

14. «*Ibid*». R.C. tome 184, folios 34 à 38. Dans l'année 1386, l'Abbé de Gallipienzo a été envoyé auprès du Comte de Foix, ainsi que le chevalier Pes de Laxague : tome 189, fols. 44 et sq. Dès 1385, Charles II fait payer 15 Florins à son huissier d'armes Johan Amaury, envoyé auprès du Comte de Foix: Comptes, caj. 49, n.° 19, I.

15. «*Ibid*» Comptes, caj. n.° 64, I.

«Charles... Nous avons fait paier e delivrer par Jehan Le Roux commis au fait de notre Chambre aux Deniers, a notre ame e feal consellier le chantre de Santé Marie de Pampelune, la somme de Huit frans dor qui valent quatorze livres e huit soulz, pour les despens que le dit chantre a fais en alant es parties de Bearn ou Nous le avions envoie pour le fait des marques qui sont entre nos subgies et ceuls de Bearn, ou quel voiage le dit chantre a este par VIII jours, commenchans VI^o jour de Noviembre dernier passe...» La même année 1387, Charles III envoie en ambassade auprès du Comte de Foix, Johan Ceilludo son secrétaire, Pes de Laxague, et le Prieur de Roncevaux: R.C. tome 193, folios 49 à 56.

16. «*Ibid*», R.C. tome 217: folio 49.

Les années précédentes, les messages auprès de ce Marquis de Villena, à Valence, sont constants; tel en 1387, le Riche-Homme Martin d'Aibar: tome 193, folio 49.

pour que les bannis de chacun des deux royaumes soient remis à leur souverain respectif, comme il est de tradition de le promettre lorsque la paix est établie. Ses ambassades à Burgos, à Valladolid, à Séville, semblent se succéder sans interruption. Il envoie de préférence en Castille les seigneurs d'Arellano, Juan Ramirez puis Ramiro, éprouvés dans les deux camps depuis 1370¹⁷.

Mais la Castille est alors, comme toujours et peut-être plus que jamais, traversée de «compagnies». Contre Jean de Trastamar s'élève vers 1387-1388 le duc anglais Jean de Lancastre, époux d'une fille de Pierre le Cruel et prétendant au trône de Castille. Jean de Lancastre vers 1370 avait été l'allié de Charles puis l'avait abandonné pour d'autres desseins. Charles III, pas plus que son père en 1366-1369, ne désire prendre parti, pour ou contre Trastamar ou Lancastre. Il laisse passer chez lui, avec une surveillance très efficace, les hommes d'armes anglo-Aquitains comme les Français appelés à nouveau à l'aide par Trastamar. On connaît les écuyers navarrais chargés d'«accompagner» les bandes (exercer une garde et une police sans défaillance), du col de Roncevaux à la Soncierra à l'aller, de Logroño à Roncevaux au retour¹⁸. L'un de ces Français entrés dans l'aventure espagnole est le Duc de Bourbon en personne. A son retour en 1387, Charles III le reçoit chez lui dans son palais de Pampelune, où il a le bonheur de lui offrir en spectacle une course de taureaux, jeu ibérique déjà adopté par Charles II. Trois taureaux sont achetés à Saragosse, deux «Matadors» sont enrôlés en Navarre¹⁹, et pour la première fois un Français assiste à une «corrida» à Pampelune.

Charles III était un prince d'éducation française. Il envoie ses meilleurs ambassadeurs, entre 1387 et 1392, à la Cour de Charles VI, Francisco de Villaespesa un dignitaire de la Cathédrale de Pampelune, l'évêque lui-même Martin de Zalva l'un des cardinaux du pape d'Avignon, le chambellan Martin d'Aibar, un Riche-Homme de très vieux lignage navarrais. Charles III va lui-même voyager en France, mais plus tard, après 1400, lorsque se dessine la lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons (au mi-

17. Entente de 1388, établie à Calahorra: *Ibid.* Comptes, caj. 57, n.° II.

En 1387, envois en Castille de personnalités aussi diverses que «Baubion», Machingo de Lacarra, Nicolas de Plaisance, Remiro d'Arellano à plusieurs reprises, «Petruxa» et «Martixa» d'Ezpeleta «por ciertas cosas que grandament tocan al Seynor Rey», Ochoco «messenger à pied», Gaubert de la Gautru, Alfonso de Burgos, un Frère Franciscain anonyme, Pero Pillart, Eneco Periz... R.C. tome 193, folios 49 à 56. Remiro d'Arellano fait un voyage avec l'évêque de Calahorra, pour parler avec le roi de Castille de la reddition de châteaux frontaliers. On leur donne 300 Florins au départ, puis 240 Livres au retour: Comptes, caj. 54, n.° 80, I.

18. *Ibid.*, pour cette année écoulée 1387, même tome 193, mêmes folios 49 à 56. Ainsi Martin de Lacarra est envoyé d'un point à l'autre de la frontière... «por fablar con ciertos Bretones e Franceses que an de passar por Navarra»... De même Johan Chico et Michelco d'Echevelz. A la fin de cette année, l'Alferez en personne Chariot de Beaumont se rend à Bayonne auprès du Duc de Lancastre, après avoir été trouver le Comte de Foix. Il est payé 240 Livres pour ce voyage. Johanchico Ruiz escorte de Logroño au nord du royaume «Jean de Hollande» et quelques Anglais; le «chevaucheur Phelippot» de même avec le Duc de Bourbon: Comptes, caj. 54, n.° 68, VIII.

19. En 1388, on paie Gilet le «matatoro» qui, avec un compagnon, tue quatre taureaux devant la Cour, où sont réunis la duchesse de Lancastre et le Duc de Bourbon. On lui donne 20 Florins par taureau tué: *Ibid.* R.C. tome 197, folio 14. Johan Alcayt et Johan de Zaragoza sont les deux aides du Matador Gil l'Aragonais: *Ibid.* Comptes, caj. 57, n.° 27, VII et VIII.

lieu desquels il hésite sans prendre parti). Charles II s'était déjà appuyé sur le milieu de la cathédrale. Ainsi en 1384, il a remercié les prélats, évêque et chanoines, de figurer avec fidélité parmi ses conseillers; il a tenu à faire savoir sa gratitude envers la «Mitre» de Pampelune, chez qui il a reçu Ponction du sacre et où sa famille est enterrée. Il a affranchi les prélats de diverses taxes, dont l'une des plus répétées et des plus lourdes, le droit d'usage du sceau payé pour l'enregistrement de leurs chartes en chancellerie. Charles III demeure l'ami de Martin de Zalva, son chancelier dans la dernière décennie du XIV^e siècle. Cet évêque est l'un des cardinaux fidèles de Benoit XIII et garde sa cause tout au long du «Grand Schisme». Malgré le culte de Charles III pour la neutralité, la Navarre demeure alors dans l'obédience d'Avignon, tel que le veut le royaume de France. Pendant ces années, les bénéfices, les dignités, les honneurs pleuvent sur le chapitre de Pampelune²⁰.

Charles III hérite de son père un entourage familial qu'il se garde bien de renvoyer. Charles II avait eu partie liée avec Robert le Coq et les frères de Picquigny, au temps de son aventure parisienne de 1358; les uns et les autres ont par la suite vécu à la Cour de Navarre, du moins dans la protection de Charles II. Robert de Picquigny est encore le conseiller et le diplomate du nouveau roi. Celui-ci avait eu des maîtresses, et des enfants naturels de ces navarraises. Charles III remercie galamment Cathelina d'Esparza, mère de Juana l'une des filles bâtarde du défunt roi; puis surtout Cathelina de Lizaso «mère de notre frère bâtard Lionel». Il offre des rentes aux deux Cathelina, puis des dons, des charges, des missions au chevalier Lionel de Navarre son demi-frère qu'il semble aimer et apprécier. Charles II avait un médecin venu de Montpellier et de Toulouse, Johan Molinier. Charles III le retient à son service, en précisant combien il l'a apprécié auprès de son père, lui offre des rentes en argent et en nature, et de très beaux gages annuels de 200 Florins-or pour demeurer le médecin de la Cour²¹.

Charles II aimait recevoir auprès de lui des étrangers. Son fils est heureux de garder un «Lombard» dans son service. Nicolas «Gagnebien» de Plaisance était venu en Navarre vers les années 1360 et y avait fait souche, bourgeois et officier du fisc dans Estella, installé dans la ville et ses environs. Il avait même combattu dans les armées navarraises contre la Castille, s'était fait prendre et s'était quasi ruiné pour payer sa rançon. Charles III l'aide à se rétablir dans l'aisance, lui offre maisons et jardins dans Estella, continue à employer ses compétences²². Le Placentin est d'ailleurs très

20. En 1392 encore, Francisco de Villaespesa, accompagné du chevalier Johan Ruiz d'Àlbar, retourne en France, et reçoit successivement 456 Florins, 596 Livres, 647 livres de Navarre: «*Ibid*» R.C. tome 216, folios 36 et 37.

- 1384: A.C.P. B, 15.

- A propos de Martin de Zalva: GOÑI GAZTAMBIDE (J.): «*Op. Cit*». tome II en part. pp. 314-316.

21. Arch. Nav.

Robert de Picquigny: Comptes, caj. 55, n.° II, VIII.

Cathelina d'Esparza: caj. 55, n.° 55.

Cathelina de Lizaso: caj. 56, n.° 52, III.

Johan Molinier: caj. 57, n.° 40, II et III.

22. «*Ibid*», Comptes, caj. 55, n.° 12.

intégré dans la société navarraise; maître de villages dans les monts d'Estella, il est l'un des premiers à les visiter, à se rendre compte de leur appauvrissement et leur dépeuplement, et à alerter le gouvernement pour que des mesures d'urgence soient prises pour sauver ces campagnes²³.

Charles II avait été servi par les Juifs de ses Etats, qu'il avait constamment protégés et que, fidèle à la politique de tous les rois de Navarre, il avait traités comme des sujets de son royaume et non comme des allogènes. Cependant il avait fait peser une fiscalité pénible sur ses communautés; Charles III trouve très opportun de continuer les levées d'«aides exceptionnelles» qui ne sont plus du tout des exceptions. Déjà son père (dès son avènement, particulièrement après 1361-1365) avait appelé les Juifs de Navarre dans son gouvernement, leur offrant des offices de finances, la recette d'une Merindad, comme la levée de taxes locales. En même temps il les prenait à sa cour comme jongleurs-ménéstrels, médecins, leur confiait des travaux de couture, orfèvrerie, pelletterie, broderie et reliure de livres; il leur confiait des ambassades dans les pays ibériques²⁴.

Charles III garde auprès de lui de fortes personnalités israélites, de Navarre ou des pays voisins. Josef Orabuena de Tudela était le médecin de Charles II; il le demeure auprès de Charles III, qui crée pour lui l'office de Grand Rabbin de Navarre²⁵. Samuel Amarillo, de Tudela également, était le fournisseur attitré de Charles II, s'installant souvent à Saragosse pour approvisionner sa Cour en épices, fourrures, armes, chevaux, joaillerie, tissus de prix. Charles III, qui lui emprunte de quoi payer un superbe enterrement à son père, a grand soin de le retenir, et de lui promettre l'aide de deux valets et trois chevaux pour effectuer les paiements et les allées et venues entre Saragosse, Tudela et Pampelune²⁶. De Tudela encore, Charles II puis Charles III connaissent Nathan del Gabay, «argentier» des rois, l'une des principales personnalités de la communauté de la ville de l'Ebre. Lorsque Charles III fait agrandir et remanier le grand château royal de Tudela, de 1388 à 1392, il s'adresse le plus volontiers à Nathan del Gabay, comme à Josef Orabuena pour avoir des prêts, des fournitures, de la main-d'oeuvre²⁷. De Tudela encore, les rois de Navarre usent des services de la famille Menir dans la ville depuis le XII^e siècle, également installée alors dans les pays de la Couronne d'Aragon et jusqu'au Portugal.

«Karlos... oviendo consideración a los buenos e agradables servicios que nuestro bien amado e fiel Oydor de nuestros Comptos Nicolas Gagnabien de Plazença a fecho de grant tiempo aqui a nuestro caro Seynnon e Padre el Rey a qui Dios perdone, e entendiendo que asi fara a Nos daqui adelante en quanto eill podra bonament. Otrossi considerando el grant daynno e destruycion que eyll recebio al tiempo de la guerra en la quoyal fue preso, e por pagar su rançon vendió todo lo bueno que eill avia...»

23. Ce sont les villages d'Aízcona où ne demeurent que quatre hommes et une femme, Arizalleta un vieillard et son fils, Erendazu d'où tous sont partis. L'alarme de Nicolas de Plaisance remonte à 1370: «*Ibid*» comptes, caj. 26, n.° 44, V.

24. LEROY (B.): «Le royaume de Navarre et les Juifs aux XIV^e XV^e siècles: entre l'accueil et la tolérance». In: «*Sefarad*», XXXVIII, 1978, Pp. 263 à 292.

25. Entre autres fréquentes mentions: en 1387, Charles III fait payer à son médecin Josef Orabuena, 50 Florins pour ses soins: Arch. Nav. Comptes, caj. 55, n.° 25. En 1392, Charles III confirme les dons à vie offerts par son père au Gran Rabbin: «*Idem*». R.C. tome 216, folio 46.

26. «*Ibid*». Comptes, caj. 54, n.° 40, XVII, ou n.° 43, V et VII ou n.° 45, XII ou caj. 55 n.° 05. Samuel Amarillo possède son sceau personnel.

27. «*Ibid*». R.C. tome 212, folios I à II.

A la Cour de Ferdinand de Portugal, le Trésorier et Grand-Rabbin était Don Jeuda ben Menir, l'un des diplomates les plus actifs en faveur de l'introduction des Castellans au Portugal. Charles II lui avait envoyé des cadeaux, des lettres secrètes, des sommes d'argent, ainsi qu'à sa femme venue en ambassade secrète en Navarre, depuis le Portugal et, après 1385, depuis la Castille²⁸. Charles III garde ses relations avec Don Jeuda, exilé en Castille jusqu'en 1394. Il garde cette précieuse relation «internationale» grâce à un milieu de Juifs voyageant de Castille à Navarre ou de Portugal à Navarre, sous divers prétextes. En 1394 encore, il paie 105 Florins d'Aragon (ou plus de 136 Livres de Navarre) le médecin Juif Castellan, Meïr Alguadex, pour ses anciens services, lui qui ne manque pas de médecins en Navarre. Or, l'épouse de Don Jeuda ben Menir est Doña Reyna Alguadex, et la famille Alguadex avait été, depuis plusieurs décennies, à la tête des communautés juives et des offices de finances du royaume de Portugal, comme Don Jeuda lui-même²⁹.

Les Menir de Tudela, cousins de Don Jeuda, sont autant sollicités. Mosse est «Arrendador» dans la ville, les Rabbins Haïm, Itzhak, Josef, sont parmi les plus connus de la communauté. En 1392, lorsque Charles III confie la perception de tous les impôts du royaume à une équipe d'Arrendadores, il s'adresse à un Franco de Pampelune, Guillem de Rosas, mais surtout aux Juifs déjà les plus considérés de son père et aguerris à son service depuis plusieurs années; parmi eux, aux côtés d'Orabunea et d'Amarillo, figure Jeuda ben Menir de Tudela, à qui le roi offre des sommes autant qu'il en reçoit, ou remet des tranches de ses versements fiscaux, reconnaissant le mal qu'il se donne dans sa perception et voulant surtout «maintenir son état»³⁰.

Comme eux, vivent deux Juifs d'Estella. Itzhak Medellin porte un patronyme prouvant son origine d'Estramadure. Il a pratiquement tout payé, à Charles II et à l'Infant Charles, de l'expédition navarraise au Portugal de 1383 à 1385. Après 1385, il est à Estella, dans les offices du roi, dans les relations diplomatiques avec la Castille, dans le monde de la Cour³¹. Jeuda Levi était Receveur de la Merindad d'Estella, sous Charles II. Il le demeure en 1387, avant une disgrâce dont il se relève assez vite, mais qu'il convient de replacer dans les nouvelles attitudes de Charles III³².

28. LEROY (B.) «Une famille de la Judería de Tudela aux XIII^e XIV^e siècles, les Menir». In: «Revue des Etudes Juives», 3-4, CXXXVI, 1977, pp. 277-295.

PIMENTA FERRO (María José): «Os judeos em Portugal no Seculo XIV». Lisboa, 1970. A propos de Doña Reyna: Arch. Nav. R.C. tome 189 (1386): fol. 67: ...«A Reynna, Judia, muger que fue del Thesorero de Portugal, por ciertas expensas que avia fecho en Navarra... IIII^{xx} X 1. ...A eilla por dos taças de plata de un marco e meyo que li dio el Rey...»

29. «*idem*» tome 225, folio 20.

30. «*Ibid.* Comptes, caj. 63 n.° 18. et R.C. tome 219, folios 56 et 83.

31. Entre autres mentions: «*Ibid.*». Comptes, caj. 52 n.° 8.

32. Charles III emploie volontiers dans son administration fiscale les Juifs de Navarre, Ezmel Evendavid (procureur de Jean de Béarn), Itzhak Medellin et Samuel Amarillo. En 1388, il leur remet une partie des impositions qu'ils devraient verser au Trésor: le royaume est trop appauvri par les récentes guerres, et les «Tributadores» ne sont pas rentrés dans leurs frais: «*Ibid.*». Comptes, caj. 57 n.° 48, VII:

«Karlos... a nuestro bien amado e fiel Thesorero Garcia Lopiz de Liçasoain, Salut. Ezmel Evendavid, Açah Medelin et Semuel Amarillo Judios Tributadores de las saquas, péages e imposición de todo Nuestro Regno, en el ayyno LXXX^o Séptimo, o a grant instancia quereillando, Nos han dado a entender que tanto por el passage de las gentes darmas que son passadas de Francia en Castieilla en ayuda e socorro del Rey e Regno de Castieilla contra el Duc de Lancastre, e por causa de su retorno enta Francia, como por la libertat e franqueza que Nos

Charles II avait constamment demandé des services à un marchand de Bayonne, Nicolas de Laxague, de 1353-1358, lorsque ses Navarrais devaient utiliser le port de Bayonne pour le rejoindre à Cherbourg. Par la suite, tout le long de son règne, Charles II favorisa les entrées en Navarre de Nicolas le Bayonnais ; il intervint pour que ses bagages échappassent à la fouille des péagers du royaume. Il lui emprunta des sommes, et Charles III hérite des dettes paternelles autant que des facilités réciproques établies avec les Laxague. Nicolas mourut également en 1387, et Charles III fait consciencieusement rembourser sa veuve, à Bayonne, Aude de Vielote. Puis il garde les services de son fils Pes, noble et chevalier, et chambellan de Navarre de 1392 à sa mort en 1394³³.

Enfin, Charles II avait compté sur ses Musulmans de Tudela. Charles III ne peut que suivre son père dans cette attitude, comme il a l'heur de le faire vis-à-vis de ses Juifs. Le grand responsable des Musulmans de Navarre est l'«Alfaqui» de Tudela, charge qui, depuis le début du XIV^e siècle au moins, est occupée par le lignage Alpelmi. Çahet Alpelmi s'était révélé auprès de Charles II dès 1355, succédant à son vieux père Audomelit, dans cet office d'Alfaqui comme de notaire en «lettres Morisques». Charles III le confirme dans ces activités, lui confiant encore celle d'«Alcaldi» -le juge des Maures- trop heureux de pouvoir compter sur ce Musulman administrateur et intermédiaire. De même, Charles II avait employé et sans doute attiré de Saragosse, Zalema Zaragozano, Maître des travaux du Roi. Charles III use toujours de Zalema dans les chantiers de ses fortifications, il le confirme en 1387 dans ses titres de Maître Général des Charpentres et Maître des Travaux du Roi³⁴.

fizimos e otorgamos a todos los estranios que trayrian trigo a vender en nuestro Regno, eillos han perdido grossament en la dicta imposición... Non nos podrían entegrament pagar el tributo sen grant destrucion, pérdida e menoscabo de lures bienes...»

33. GOYHENECHÉ (Eugène) : «Bayonne, port d'embarquement des Navarrais vers la Normandie». In: «*Les Cahiers Vernonnais*» N.° 4, 1964, pp. 107-117.

«Les rois de Navarre et les marchands Bayonnais». In: «*Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*», n.° 107, 1965, pp. 141-151 et n.° 108, pp. 353-358.

Arch. Nav. 1355: R.C. tome 76 2.°

1386: Comptes, caj. 53, n.° 13, I.

1387: caj. 53, 13, 11. (On paie 53 Francs or à Aude de Vielote).

1387: Pes est Chambellan: caj. 56, n.° 73, XL 1394: R.C. tome 225, folio 6.° Voici un exemple des services rendus par Nicolas de Laxague en 1385:

R.C. tome 184, fol. 67: ...«A Nicholas de Laxaga que eill avia prestados en Bayonne al Alferez et al procurador, a lur venida de Anglaterra en el mes d'Abrill LXXXIII^o, pagados a eill por el conto del dito Michelet por mandamiento dato XXIX^o dia de Mayo LXXXV^o VI^{xx} franquos a XLVI s. VI d. pieça, vallen II^o LXXIX 1.

34. «*Ibid.*». Çahet Alpelmi: Comptes, caj. 54, n.° 23, IV

Zalema Zaragozano: caj. 56, n.° 57. ... «Karlos... Nos, considerando el seso e la industria de Çalema Çaragozano, Moro carpentero, et los bonos servicios que eil ha fechos en el tiempo pasado a nuestro muy caro Seynno el Rey, qui Dios perdone, en el officio de la carpenteria en nuestros castiellos de la Merindat de la Ribera, fiando de su lealtat, avernos ordenado e establecido, e por tenor de las presentes ordenamos e estableçemos al dito Çalema Maestro General de nuestras obras de carpenteria por todo nuestro Regno, a gages de tres sueldos carlines prietos por cada dia, lavrando o non lavrando, revocando todo otro por Nos o nuestros predecesores ordenado Maestro en el dito officio de nuestras dictas obras de la dicta carpenteria, e casando e anulando sus gages. Et por que el dicto Çalema aya meyor voluntad de bien e lealment Nos servir e usar del dicto officio, li avernos dado e otorgado que eill aya e reciba en cadaun ayuno ultra los tres S. de gages sobredictos por dia, en todo al tiempo que eil sera Maestro de nuestras dichas obras, Diez libras Karlines prietos por se vestir, es asaber Cient s. por el dia e

Grâce à ce personnel mêlé, déjà éprouvé par son père, Charles III ne rejette rien des grands desseins paternels, à partir de Janvier 1387. Mais il ne suffit pas à un roi de garder l'entourage politique de son père; vis-à-vis de ses Etats, il doit affirmer sa personnalité.

Charles III parlait plus naturellement Français que Navarrais; il se devait d'apprendre les traditions et les coutumes de son royaume. Ce personnel navarrais qui l'entoure, dont il hérite de son père et qu'il a grand soin de conserver à ses côtés, est là pour lui enseigner l'attitude à tenir. On le perçoit dès les premiers mois du règne, à la faveur d'un fait divers, une affaire d'héritage dans la ville de Pampelune, une affaire menue sans doute, mais très révélatrice de l'esprit du nouveau souverain. A Pampelune meurt en 1388 le notaire Lope Semenez de Lerruz, laissant une enfant naturelle, Doña Maria Lopez. Il lui fait donner, par son testament, quelques biens meubles; mais il lègue l'essentiel de sa fortune foncière, sa maison de la Navarrerria et ses terrains d'Elcano, au chapitre des chanoines de la cathédrale. S'estimant lésée, Doña Maria en appelle et clame que son père, étant Hidalgo, est redevable du «Fuero General» de Navarre, qui permet aux mourants de transmettre la terre à leur enfant bâtard, s'ils le désirent. Les porte-parole de la cathédrale répliquent; Lope de Lerruz était citadin de Pampelune, ayant toujours profité des avantages de la ville, et donc soumis au «Fuero de Jaca». Dans ce code de lois, il est précisé que le bâtard ne peut recevoir la terre, mais seulement des biens meubles, ce qui est le fait pour Doña Maria; celle-ci n'a qu'à s'estimer heureuse avec ce qu'elle a. Charles III ne prend pas le procès à la légère, et dit lui-même qu'il s'est fait lire soigneusement et à deux reprises les deux Fueros, celui de Jaca propagé à Pampelune au XII^e siècle, et le General mis par écrit au XIII^e siècle. Il tranche en faveur de la cathédrale et demande à tous les juges de sa Cour de souscrire à sa sentence³⁵.

Désormais, ce roi qui parle des «Etats» de son royaume au lieu des Cortés, de «saisine» d'un office lors d'une nomination³⁶, s'exprime peut-être en Français ou à la «française», mais agit à son tour en souverain ibérique conscient de ses responsabilités, comme ont su le faire son père et ses grands-parents avant lui.

L'une des meilleures qualités de Charles II, avait été sa volonté de développer l'économie de son royaume. Le défunt roi avait voulu l'aménagement de moulins-foulons, à Estella et à Tudela; il avait fait travailler partout, dans ses

fiesta de Sant Johan Bautista enseguient»... (le 27 Novembre 1387) Zalema possède également son scean personnel.

35. A.C.P.: R 8.

et M 9: en 1390, les procureurs du chapitre son Garcia de Murguindoeta et Johan de Navaz; l'affaire se termine en leur faveur: ... «Et desi oydas las partidas en Cort, en Juiuzio, et ovido grant conseyllo e deliberación, sea pronunciado e dado por summa entre otras cosas que los dictos bienes e heredamientos por Vos emparados, sean rendidos e desembargados a los ditos Prior e canónigos e capitol...»

36. La «Saisine»: Arch. Nav. Comptes, caj. 56, n.º 62.

Les «Etats»: R.C. tome 217, folio 49 (à propos de l'Aide accordée par le royaume pour le mariage de la princesse Marie et du Comte de Dénia).

grands chantiers urbains, ses Juifs et ses Musulmans comme ses Navarrais³⁷. Il avait ouvert son royaume aux marchands étrangers, appelant en particulier des Béarnais négociants en drap, alors même que tout l'opposait au Vicomte de Béarn. Très inquiet du désastre économique et démographique menaçant ses villages et ses villes, lors des guerres contre la Castille, des pestilences et des mauvaises récoltes, il avait déjà ordonné des remises de taxes, des baisses d'imposition et proclamé, à chaque année difficile, des moratoires de dettes.

Charles III poursuit la politique intérieure paternelle. Il proclame à son tour des baisses de redevances et des remises d'obligations, dans Estella et sa Merindad, semble-t-il la province la plus touchée dans la décennie 1380-1390³⁸. Il autorise certains villages à ne rien verser au trésor, pendant les six années à venir, lorsqu'on sait lui dépeindre le dépeuplement imminent de certaines vallées³⁹. Il accorde de même en 1387, à des Juifs collecteurs de taxes dans la ville d'Estella, Gento Mizdron et Abraham Medellin, des remises dans le versement de leurs «tributs»; car, lors des mauvaises années, un fermier des impositions est aussi touché, si ce n'est plus, que les gens sur lesquels il doit lever ses pourcentages⁴⁰.

Il essaie d'aider l'épanouissement économique des cités. La ville de Viana est l'une de celles qui gardent sa frontière occidentale. Charles II lui-même l'avait protégée. En 1387, alors même qu'il lève dans son royaume, une fois parmi tant d'autres, une «aide exceptionnelle» de 40.000 Florins à payer en quatre «quarts» de 10.000 Florins, Charles III remet à sa «bonne ville» de Viana le tiers de la somme qui lui incombe, 332 Florins sur les 996 prévus⁴¹.

Il a surtout le souci d'en terminer avec les dettes de son père, pour mieux s'assurer des clientèles extérieures sans doute, pour assainir les comptes et éviter de nouveaux abus. Il le répète souvent, il veut que tous les fournisseurs du défunt roi soient honorés. Il s'agit pour l'essentiel en 1387 des marchands Béarnais, habiles pour vendre en Navarre les draps de France, de Flandre, d'Angleterre. Les marchands Bernard Martinon Brun, Johan de Juncalas, Bernardon de Micolau, Ernaut Guillem de Sedat, le seigneur de Cassaver lui-même Guillem du Puy, d'autres encore, d'Orthez, de Morlanes, «de Béarn» sans autre précision, ont des facteurs et des hôtes en Navarre, chez qui ils descendent, à qui ils livrent les pièces de drap de Fanjeaux et de Bristol, et qui reçoivent en leur nom les sommes et les demandes de la Cour. Ce sont des

37. LEROY (B.): «La Navarre au XIV^e siècle sous la dynastie d'Evreux (1328-1387). Un exemple de royaume ibérique gouverné par des rois français». C.N.R.S. 1981, Colloque Pau 1980: «*Les Communications en Péninsule Ibérique*». Pp 79-109. Ainsi en 1386, Charles II accorde à sa bonne ville de Tudela, dont il veut le développement, le libre usage d'une teinturerie qui avait été monopole royal; mais la cité doit réparer le local industriel, très détruit: Arch. Nav. Comptes, caj. 52, n.° 48.

38. «*Idem*», Comptes, caj. 52, n.° 24, III. En 1387, Charles III rappelle au Receveur de la Merindad, Judas Levi, Juif d'Estella, que son défunt père avait accordé une grâce à la ville d'Estella. Le royaume ayant offert 70.000 Francs-or en Aide à l'occasion du mariage de la princesse Jeanne avec le duc de Bretagne, la ville d'Estella, trop pauvre, avait obtenu du roi que, au lieu de 3150 Francs lui incombant, elle n'aurait à verser que 3000 Livres de Navarre.

39. Ainsi en faveur du Val de Beriain, affecté à la fois par les Mortalités et les disettes, à la fois par la guerre contre les Castellans, une décennie auparavant: «*Ibid.*» caj. 55, n.° 73.

40. «*Ibid.*» Gento Mizdron: Comptes, caj. 56, n.° 52, II.

Abraham Medellin: caj. 56, n.° 47, I.

41. «*Ibid.*» Comptes caj. 56, n.° 66 XII.

Franco d'Estella et de Pampelune, dont Martin Crozat, l'un des plus entrepreneurs et des mieux connus de la Cour; puis Martin de Santa-Cruz, Sancho de Pardinella, ainsi qu'un Béarnais fixé en Navarre depuis deux décennies au moins, Gaston de Las Vacas. Dès son avènement, Charles III se préoccupe de faire payer les uns et les autres, péniblement, en plusieurs versements, par ses officiers fiscaux d'Estella, les Juifs Jeuda Levi et Itzhak Medellin⁴².

Charles III a sans doute connu personnellement l'entourage de son père. Mais ce milieu est désormais son propre personnel politique; dès les premiers mois de son règne, dans les années 1387 et 1388, il tient à lui signifier qu'il est le souverain, que sa position à la Cour ne dépend que de lui. Il distingue le plus volontiers ses Navarrais, déjà connus au service de son père. Si les Français peuplent l'hôtel, l'écurie, les offices domestiques de la Maison du roi, les hauts postes sont occupés par des Navarrais⁴³.

La plupart des hauts dignitaires sont déjà en fonctions, lorsque le souverain les retient de son propre chef. Charles III ne fait que les remercier par des dons supplémentaires et par de nouvelles missives, portant sa souscription, pour mieux souligner que l'homme remarqué dépend désormais d'un nouveau prince. Tel Johan Ceilludo, secrétaire de Charles II depuis 1385; c'est un Tudelan, peut-être d'origine aragonaise comme beaucoup d'habitants de la ville de l'Ebre. Charles II le confirme dans sa charge de ses bureaux, et lui offre un jardin irrigué de sa Bonne Ville de Tudela, pour mieux lui marquer sa gratitude⁴⁴. Il en est de même de l'Alferez, le plus haut placé dans la hiérarchie militaire de l'Etat; depuis 1383-1384, il s'agit d'un parent bâtard, fils naturel de son oncle l'Infant Louis, Chariot de Beaumont. Charles III l'estime autant que son demi-frère Lionel, et le maintient dans cette fonction d'Alferez, lui confiant dès ses premiers mois de règne de très importantes ambassades en France, à Cherbourg, et dans les pays de la Couronne d'Aragon⁴⁵.

Sont également en place depuis le règne de Charles II et le demeurent dans les années qui suivent, le chambellan Beltran de Lacarre, issu d'un fils bâtard d'Henri de Champagne-Navarre, († 1274), qui a donné le haut lignage nava-

42. «*Ibid.*». Comptes: caj. 52 n.°24, IV. Caj. 53 n.° 39, III, IV, XXXIX, XL, XLVI. Caj. 54 n.° 32, I. Caj. 54 n.° 48, III (Pascal Crozat est facteur de Bernardon de Toaille, marchand d'Orthez, à qui on achète pour 172 Florins ou 206 Livres de Navarre, de la vaisselle plate). Caj. 55 n.° II, IV. Caj. 53 n.° 36, XXIV. Sur tous ces documents, Itzhak Medellin écrit une ou plusieurs lignes en Hébreu, car c'est lui qui effectue les règlements.

43. ZABALO ZABALEGUI (Javier) : «La alta administración del Reino de Navarra en el Siglo XIV. Tesoreros y Procuradores». In: «*Homenaje a Don José Esteban Uranga*». 1973, pp. 137-153.

44. En 1386, la dernière année de son règne, Charles II a nommé secrétaire Johan Ceilludo, avec tout droit d'entrée dans ses conseils : Arch. Nav. Comptes, caj. 52 n.° 49, V en 1387: «*Idem*» caj. 54, n.° 41 :... «Karlos... Fazemos saber que Nos oviendo a memoria los buenos e agradables servicios que nuestro bien amado e fiel secretario Johan Ceilludo fezo a nuestro muy caro Seynnon e padre el Rey que Dios perdone et a Nos, et esperamos que Nos fara daqui adelante, queriendo lo remunerar e acrescentar en bien e honnor, et affin que eill sea mas tenido e obligado en nuestro servicio diligenment continuar de nuestra gracia special e cierta sciencia, al dicto Johan Ceilludo avernos dado e otorgado, damos e otorgamos por las presentes pora en toda su vida, un huerto».

45. Par exemple en 1388, Chariot de Beaumont reçoit 200 Florins pour son ambassade auprès ddu Comte de Foix: 2237 Florins (ou 2684 Livres) pour son ambassade en Angleterre: «*Ibid.*». R.C. tome 197, folios 15 o à 19. Il est encore envoyé en Angleterre en 1392, avec l'Alcalde de la Cour, Per Ivañez d'Arratzia, et en reçoit plus de 21.000 L.: «*Ibid.*». tome 216, folio 38.

rrais Henriquez de Lacarre. Ou ce Receveur des Montagnes de Pampelune, Pascal Moza, d'une famille de Francos constamment sollicitée par le Trésor, mais aussi constamment à la tête de sa ville, comme l'est le lignage Crozat. Puis encore ces deux Français, fidèles comptables de Charles II, Johan le Roux commissaire de la Chambre aux Deniers, et Michelet des Mares clerc de cette même administration; tous deux versent en 1387 et 1388, comme ils l'ont toujours fait jusque-là, les rentes, les gages, les cadeaux, exécutant toute commande royale⁴⁶.

Mais le nouveau roi cherche également des hommes nouveaux, du moins tient à distinguer ses serviteurs par une promotion auprès de lui. C'est ainsi qu'il nomme Sergents d'Armes, deux écuyers qu'il connaît bien depuis son expédition en Castille et au Portugal, Johan de Vergara et Johanico de Lizarazu⁴⁷. Andrès Dehan, un Franco de Pampelune, était jusqu'alors conseiller de Charles II. Charles III le nomme Maître de son Hôtel, et en même temps «Alcayt» du château de Tafalla, au coeur du royaume. Il lui demande la résidence dans sa forteresse; mais, sachant qu'un Maître de l'Hotel du Roi vit auprès de ce dernier, et y comptant bien, Charles III précise qu'Andrès peut placer à Tafalla quelqu'un de sa famille ou un lieutenant de son choix⁴⁸. Ce sont à peu près les termes qu'il emploie vis-à-vis de Martin d'Aibar, un Riche-Homme d'un très ancien lignage sans cesse au service fidèle de la Navarre. Charles III le retient à sa Cour pour son Chambellan, mais lui donne en même temps la garde de Corella. Sachant pertinemment que ce nouvel Alcayt n'y résidera jamais, Charles III lui permet la nomination d'un lieutenant à sa seule volonté; Martin d'Aibar percevra les gages de châtelain (comme il reçoit alors des moulins et des terrains à Tudela, cadeaux parmi tant d'autres) sans en avoir le souci immédiat⁴⁹.

Ainsi le roi distingue, en nommant à des offices, c'est-à-dire en permettant

46. Parmi des très nombreuses références: «*Ibid.*». Beltran de Lacarra: Comptes, caj. 56 n.° 73 X. Pascal Moza: en 1385, il a prêté 250 Florins au Trésor: R.C. tome 184, fol. 67. En 1392, il est Auditeur des Comptes: R.C. tome 216, fol. 26.° Johan le Roux: Comptes, caj. 53 n.° 36, XXIV ou caj. 55 n.° 5. Michelet des Mares: en 1386: R.C. tome 189, folio I.° en 1387: Comptes, caj. 55, n.° II, X. Dans cette année 1387, ce dernier part en ambassade auprès du Duc de Bretagne, avec le Français, Auditeur des Comptes et secrétaire du roi, Pierre Godéille. Charles III leur fait offrir du drap de Fanjeaux: Comptes, caj. 54 n.° 43, XI.

47. «*Ibid.*». Comptes, Johan de Vergara: caj. 57 n.° 42. Johanico de Lizarazu: caj. 55 n.° 47 (le roi lui offre les moulins royaux de Larraga, dans la Merindad d'Estella). Johan de Vergara, sergent d'armes de Charles II depuis 1381, percevait les gages habituels de 120 L. par an; Charles II l'a gratifié de rentes en céréales perçues sur Vidaurre (Merindad d'Estella). En 1387, le 14 Août, ainsi s'exprime Charles III: ...«Et Nos Rey sobredicto considerando los dictos servicios que el dicto Johanche de Bergara ha fecho al dicto nuestro padre que Dios perdone et a Nos, e Nos faze de cada dia, et sperando que Nos fara daqui adelante, queremos e Nos plaze, e por las presentes loamos e aprovamos e confirmamos el donno e gracia al dicto Johanche de Vergara por nuestro dicto padre fecha e otorgada sobre la dicta nuestra pecha e rientas del dicto logar de Vidaurre...»

48. «*Ibid.*». Comptes, caj. 56 n.° 25.

49. «*Ibid.*». Comptes, caj. 54 n.° 37 II: «Charles... Savoir faisons que pour le bon tesmoignage que Nous avons eu... et diligence de notre bien ame e feal escuier Martin d'Aivar e aussi pour la cognoissance que Nous avons de sa souffisance, Nous y cellui avons retenu a Nous pour notre Chambellan... et familie... Et affin que il ait plus grant volente de Nous loyaument e diligement servir et a ce soit plus tenus e obligies, lui avons donne e commis, donnons e comettons par ces presentes la garde... de Coreille, pour le tenir e garder... Duquel Nous a fait saremte e homage sur la Croiz e les sains Evangiles... lui touches manuelment, de tenir e garder le dit chastel bien e loyaument... e de y fere résidence, ou mettre pour lui e en son lieu certaine bonne personne loyal e souffisante... la dicte garde a son péril...»

à ceux qu'il veut honorer d'user des rentes et des émoluments de nouveaux services, peut-être sans en avoir la charge effective. Le Français Jacquemin Louis était présent en Navarre depuis quelques années, messenger de Charles II. En 1387, Charles III le nomme Bayle de Pampelune et garde de la tour-prison «Maria Delgada». «Bayle», c'est-à-dire en ce cas, principal responsable, au nom du gouvernement, des Juifs de la ville; Charles III le fait savoir à ses Juifs, c'est à Jacquemin qu'ils devront désormais obéir. Puis en 1392, le roi le nomme Bayle de Tudela, qui a de lourdes responsabilités sociales et politiques. En 1387 de même, le roi donne l'«Almiradio» (la charge de police et d'administration) du Val de Salasar, au Nord-Est de la Navarre, au seigneur Arnalt-Arremon de Gramont, l'un des ces Riches-Hommes de Navarre dont le lignage, à l'extrême nord d'Outre-Ports, traite depuis toujours avec son souverain avec hauteur et indépendance, car il est l'une des clefs de la politique navarraise entre l'Aquitaine et la France⁵⁰. Or, Jacquemin Louis et Arnalt de Gramont vivent à la Cour, ou en voyage pour ambassades, ou peut-être dans Pampelune et dans leur seigneurie du nord, mais jamais à Tudela ni dans la haute vallée de Salasar.

Charles III est plus exigeant pour le service personnellement accompli par ses hommes de loi et de finances. En 1387 toujours, il s'attache un nouveau conseiller, Thomas de Repuncta; un avocat des causes royales, Matheo Perez d'Oloriz; un Trésorier Général, Garcia Lopez de Lizasoain; et trois Alcades de la Cour, Lorenz de Reta, Martin Perez de Solchaga, et Pere Ivañez d'Arrastia, ancien procureur de Charles II⁵¹. Les phrases des chartes de nomination de ces juges de la Cour révèlent ce qu'attend désormais Charles III. Il fait jurer solennellement par *ses* officiers, fidélité et bon conseil; il les contraint à la présence effective dans *ses* tribunaux, leur demandant de prévenir à l'avance si une raison quelconque explique leur absence. En était-il autrement du temps de Charles II, ou ces principes étaient-ils observés, sans qu'il fut nécessaire

50. «*Ibid.*». Comptes : Jacquemin Louis: caj. 56 n.º 62. Arnalt Arremon de Gramont: caj. 56 n.º 59 ex. à propos de Jacquemin, le 6 Décembre 1387: ...«Karlos... Fazemos saber que Nos, queriendo ampliar en honor et en provecho nuestro varlet de Chembra Jaquemin Loiz, afin que meior et mas nonestament Nos pueda servir et mantener su estado cerqua de Nos, de nuestra gracia especial et autoridat Real, al dicto Jaquemin avernos instruydo e creado, Instituyamos, creamos et fazemos por las presentes Baille de la Aljama de los Judios de Pamplona, con la goarda de Maria Delgada... Si, Mandamos a nuestro bien amado et fiel Thesorero qui apresent es et al qui por tiempo sera, que al dicto Jaquemin meta en saisina et possession del dicto bailliage et de Maria Delgada... Mandamos a todos los Judios de la Aljama de Pamplona et de sus pertenencias que al dicto Jaquemin o assu logartenent por eill, obedezcan, entiendan et fagan todas las cosas licitas et honestas que eill les dira...»

51. «*Ibid.*». Comptes: Thomas de Repuncta: caj. 55 n.º 44; Matheo Perez d'Oloriz: caj. 55 n.º 33. Garcia Lopez de Lizasoain: R.C. tome 193, fol. I.; Lorenz de Reta: caj. 55 n.º 41. Martin Perez de Solchaga: caj. 55 n.º 40, II; Per Ivañez d'Arrastia: caj. 55 n.º 16. Les termes de cette dernière référence peuvent résumer le nouvel «esprit» de la Cour: «Karlos... Nos, confiado plenerament del seso, lealdat e discreción de nuestro bien amado e fiel Per Ivaynnes d'Arrastia, aqueill avernos instituydo... e establescemos por las presentes Alcalde de la nuestra Cort de Navarra... del quoyal avernos recebido Jura sobre la Cruz e los Santos Evangelios que bien e lealment usara del dito Oficio d'alcaudio. Et a las partes que ante eill verran, fara cumplimiento de Justicia e de drecho, e oydas a cadauna en sus razones, dará buenos e verdaderos Juyzios, segunt los Fueros, usos e costumbres de la dicta nuestra Cort e del dicto nuestro Regno, goardara nuestros drechos e terra secreto... Nos avernos ordenado que eyll aya e reciba de Nos de gages en cadaun dia que con los otros Alcaldes ensemble tendra audiencia, un Florín: e del tiempo que vaquado aura fara relacion nuestro procurador qui apresent es o por tiempo sera, pora su cédula signada de su mano, a nuestras gentes de nuestros comptos et Tressorero, por que el dicto Thessorero lo pague o faga pagar del tiempo que servido aura, e non de mas...»

d'en rédiger les obligations ni d'y faire prêter serment? Il n'est pas possible d'y répondre; mais il est clair que Charles III a le souci de faire écrire ces contraintes morales, que désormais ses officiers ne peuvent prétendre ignorer.

Le roi décide dès lors de sévir contre les officiers pris en défaut. Dès 1388, Jeuda Levi, Receveur-Collecteur de la Merindad d'Estella, est mis en accusation. Depuis plusieurs années, au moins trois à quatre, il doit des sommes importantes à des particuliers; c'est le Trésor qui est redevable, mais la caisse de la Merindad est vide et, en ce cas, la coutume veut en Navarre, que l'officier provincial assure de sa propre fortune les règlements de l'Etat. C'est ce qui advient à Jeuda Levi, dont plusieurs biens fonciers et mobiliers sont saisis, pour parvenir à couvrir la dette de 1.000 Florins due par le Trésor. En 1389, le Trésorier Garcia Lopez de Lizasoain, avertit Jeuda Levi que tout est réglé, tout est rentré dans l'ordre. Jeuda Levi a perdu son office à Estella, mais il retrouve une situation dans le royaume; il est l'un des Arrendadores Juifs de 1392-1394⁵².

En 1389, semble-t-il sur des réclamations venues de tout le royaume, sur des appels des sujets contre l'administration fiscale, Charles III décide de suspendre tous ses officiers des finances, pour examiner leur gestion. Il confie cela à des «Commissaires aux Comptes» siégeant dans la Chambre aux Deniers de Pampelune. Pendant plusieurs mois, toutes les recettes et toutes les dépenses provinciales et générales sont examinées avec attention. A la fin de l'année 1389, en général le souverain rétablit dans ses fonctions chaque officier, une fois prouvées son intégrité et sa bonne gestion. Guillem d'Agreda Receveur de La Ribera et Bayle de Tudela, est reconnu bon administrateur, est donc remplacé dans sa charge. Mais, en 1392, le Franco de Tudela Johan de Caritat est nommé à sa place à la recette provinciale, tandis que Jacquemin Louis devient Bayle. Il ne s'agit cependant que du simple remplacement d'un officier de valeur par un autre. Guillem d'Agreda était en fonction depuis longtemps, au moins une quinzaine d'années, très connu dans sa ville et très fidèle à la cause royale. En 1392 il reçoit de sa cité la charge et la distinction d'Alcalde de Tudela. Le nouveau Receveur est comme lui d'une très ancienne famille de francs-bourgeois de la cité, alliée aux nobles comme aux Francos; lieutenant du Bayle (Jacquemin Louis ne réside donc pas sur place, il a besoin de ce fondé-de-pouvoirs), il est encore Garde-Sceau du roi dans la ville. Il cumule donc en 1392 les principaux offices de l'administration du souverain⁵³.

52. LEROY (B.) «De l'activité d'un Juif de Navarre, fin du XIV^e siècle». In *Archives Juives* 17.^e année, 1981, n.^o 1, Pp. 1-6.

53. «Ibid. 1389: examen des Comptes des officiers et cas de Guillem d'Agreda: R.C. tome 202, folios 1 à 3. Cf. PIECE JUSTIFICATIVE. 1392: nominations de Johan Caritat et de Jacquemin Louis: R.C. tome 216, folio I et tome 217, folio I^o:... «Nos, oydo el bueno et loable testimonio que fecho Nos ha seido por buenas personas dignas de fe de Johan Caritat, vezino de nuestra ciubdat de Tudela, et confiando en su prudencia, seso e leyaldat, aquel avernos instituido et fecho, instituyamos et fazemos por las presentes, Recebidor de nuestra merindat de la Ribera, a los gages, husos, provechos e hemolumentes, al dicto oficio husados e acostumbrados; del quoyal Nos avernos fecho recibir Jura sobre la Cruz e los Santos Evangelios, que bien e lealment husara del dicto oficio, todo odio, amor e favor puestos atrás nuestros patrimonios et derechos guardara e tenra secreto...

54. A titre de comparaison:

CAZELLES (R.) *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*. Paris, 1958.

AUTRAN (Françoise) *Naissance d'un grand corps de l'Etat. Les gens du Parlement de Paris. 1345-1454*. Paris, 1981.

C'est ainsi qu'agit Charles III dans les premières années de son gouvernement. Il a quelques Français dans son administration; il les maintient dans un rôle déjà rempli auprès de son père. En même temps, il rappelle et retient à son service des Navarrais, sur lesquels il peut compter, et qui tous ont l'expérience des offices, également acquise au temps de son père, une expérience qui lui fait peut-être encore défaut.

Il convient de se demander quelle personnalité anime cette équipe gouvernementale, qui a guidé les choix du souverain, qui conseille les changements et les promotions³⁴. Est-ce l'Alférez, le bâtard de la famille royale? ou l'évêque de Pampelune Martin de Zalva, si important par ses relations diplomatiques? est-ce quelque Franco de Pampelune, un Crozat, un Deza, un Dehan; ou quelque Franco et Hidalgo de Tudela, Ceilludo, Caritat, Agreda? Est-ce un noble des Montagnes, Lizasoain le Trésorier Général? Peut-être est-ce Charles II défunt, qui continue à inspirer cette société politique. Les hommes que Charles III retient ou appelle, lui apportent une décennie de pouvoirs. C'est sous leur direction qu'il suit la politique paternelle, dans et hors de son royaume. Mais il imprime à cette politique, la marque de sa personnalité, se voulant le roi juste, le roi qui écoute les plaintes, le roi qui ne se veut entouré que de personnages intègres et éprouvés.

Les années de guerres et de difficultés économiques et politiques, n'ont pas manqué au règne de Charles III. Il semble que ses sujets ne lui en aient pas tenu rigueur. Le roi sut sauvegarder, pour quelques décennies encore, l'existence de sa Navarre. Il avait appris à gouverner, de son père et de l'entourage de son père. Les Francos et les Juifs, les évêques de Pampelune, les Riches-Hommes et les écuyers, tous ces Navarrais qui ont peuplé sa Cour et exécuté sa diplomatie, il en avait hérité de son père. L'équipe était déjà soudée, vivante; Charles III dut parfois remplacer, accuser ou nommer à nouveau l'un de ses participants. Il fit prêter serment de bon service à cette société qui en avait déjà l'idéal et les capacités, et qui avait déjà fait de Charles II un véritable roi de Navarre.

D'UN REGNE A L'AUTRE

PIECE JUSTIFICATIVE

Examen des comptes de Guillem d'Agreda, Receveur de la Ribera, maintenu dans sa fonction. 8 Février 1389 Arch. Nav. R.C. tome 202, folios 1-3.

Karlos, por la gracia de Dios Rey de Navarra, Conte d'Evreux, a todos quantos las presentas letras verán e hoyran, Salut. Fazemos saber que como por los grandes clamos e quereillas que muchas e dobladas perssonas de nuestro Regao Nos fazian contra nuestros Recebidores e otros nuestros officiales, queriendo remediar e proveer de justicia de las dictas quereillas con información verdadera, oviessemos hordenado en nuestro grant conseillo e puesto deputado ciertos inquisidores e reformadores en cada Merindat, buenas e discretas personas por inquirir, informar e saber verdat de los ditos clamos e quereillas, e sobre otros muchos e diverssos artículos que lis fueron dados sobre los dictos recebidores e otros officiales, e por saber meior e mas ciertament esto si fiziemos suspender de sus officios todos nuestros recebidores, entre los qualles fue Guillem d'Agreda, nuestro Recebidor de la Ribera. Los quuales dictos Inquissidores e Refformadores ydos en la Merindat e recepta de la Ribera, en la quoyal nuestro bien amado Guillem d'Agreda ha seydo luengos tiempos Recebidor, del quoyal dicto Guillem d'Agreda Nos ha seydo fecha plenera e verdadera rellacion, tanto por los dictos Inquisidores et Refformadores como por otras buenas gentes dignas de fe; et segunt somos infformado e plenerament certificado, el dicto Guillem d'Agreda el dicto officio de la Recepta ha ministrado, regido e exercido bien lealment et devidament tractado, bien e devidament a nuestros labradores, e otros nuestros naturales e subditos del dito nuestro Regno, non minuteando nin agraviando los e sin fazer mal daynno nin decepción alguna, et sea traydo e mantenido bien e lealment; et aver servido como bueno et leal Officiai en los dictos officios e en todos los otros fechos que li han seydo cometidos e aver husado de buena fe, de somos muyt comptempto e avernos special e singular plazer. Et como segunt mandamiento e juyzio de Dios todo poderosso et segunt toda buena razón, los males officiales e fassos servidores sean dignos de aver pena e ponicion segunt sus desméritos. Et por el contrario los buenos officiales e leales servidores deven ser recibidos con los buenos esleytos et deven aver guealardon, acrexentandolos en honor e en buen por tal que a todos sea maniffiesto del proviso que han e galardón por el buen servicio et buen fecho e tomen e ayan voluptat e deseo de meior servir a los que oyran e los verán por exiemplo por espeio. Oviendo consideracion de los buenos servicios que el dicto Guillem d'Agreda ha fecho a nuestro caro seynnor et padre a qui Dios perdone en su tiempo, et a Nos continuadament faze en el officio de la recepta en el quoyal lo avernos al dia de oy retornado. Et como creemos e fiamos que fara et continuara en fazer daqui adelant, queriéndolo remunerar e dar buen guoalardon por el bien fecho de nuestra spécial gracia, poderío et autoridat Real al dicto Guillem d'Agreda, avernos tomado, retornamos e restituymos por las presentes en su dicto Officio e su buena fama e renombre, faziendo revocar e tirar toda infamia e contradición que ha seydo e podría ser dichas contra el en la dicta Refformacion o otrament, e le avernos quitado e remetido e lexado por las presentes, le quitamos e remetemos. Puesto encara que ovies delinquido o fecho o fues caydo, ovies fallecido enta Nos en cosa alguna todo crimen, todo delicto e toda falta en quovalquiere manera que ha o puede aver fecho, cometido e intemptado

criminalment o civilment en quoaquiere manera, a causa de los dictos officios e otrament del dia que fue receptor, e dante ata el dia de oy que el fue retornado en su officio. Et encara, que de algunas finanzas sea tenido a Nos por receptas de dineros de pan e de quoaquiere otras cosas que aya fecho e recebido a causa de la dicta recepta de comisiones e otrament por fin de sus comptos o en quoaquiere manera e por quoaquiere causa e razón ata el dicto dia, bien assi lo quitamos e lo damos por quitto e absuelto al dicto Guillem d'Agreda e a sus herederos suscepsores, e bienes, de todas e quoaquiere receptas ordinarias o extraordinarias en quoaquiere manera o por quoaquiere causa e razón por el fechas ata el dicto dia de oy que fue retornado en su officio, como dicto es. En tal manera que non sea tenido a Nos ni a nuestros sucepsores Reyes herederos qui serán empues Nos de responder de cosa alguna jamas en tiempo alguno. Et queremos e Nos plaze et al dicto Guillem d'Agreda avernos hotorgado e hotorgamos de nuestra cierta sciencia de gracia special que el sea e finque quyto por todos los tiempos sen que jamas el nuestros herederos sucepsores no ayan causa ni puedan nin ayan aser demandados costrenidos nin amolestados en alguna manera por Nos nin por nuestros supcessores Reyes que serán empues Nos nin por ningunos oficiales nuestros al tiempo present e avenir, nin queremos que al dicto Guillem d'Agreda sea demandado otro compto nin que eill sea tenido dar nin mostrar via alguna de compto como el ha pagado, rendido e distribuydo las receptas de finanzas por el fechas en los tiempos pasados que el ha seydo receptor ata el dicto dia que fue restituydo et retornado en su officio. Car sobre esta question demanda, Nos ponemos silencio perpetuo a todos nuestros oficiales quoaquiere sean. Et los comptos dados e rendidos por el ata el dia que fue retornado en la dicta recepta, Nos Vos los avernos e damos por buenos et leales et feables. Et a nuestros bien amados e fieles las gentes oydores de nuestros comptos e atodos e quoaquiere otros nuestros oficiales e subditos que agora son et por tiempo serán cadauno segunt toca e pertenesce, Mandamos que al dicto Guillem d'Agreda de todos los tiempos que ha seydo et ha usado en el dicto officio en quoaquiere otros por comisiones de colectas extraordinarias et otrament ata el dia que fue retornado en su dicto officio lo tengan e lo ayan por quitto et por descargado, e por puro innocent et sin culpa de todo delicio e vicio que el ha o a podido aver fecho, cometido e pertrado, et por causa de los dictos Officios e articulo o artículos contenidos en la dicta reformation puesto encara que aya fecho fallescido jamas en tiempo alguno, non li sea fecha memoria nin demanda alguna ante e encara a mayor abundancia queremos que puesto que por fin de sus comptos de alguna financia o por alguno deffayllimientos et faltas e delictos que ovies fecho, sea tenido a Nos por causa de los dictos Officios, comisiones de colectas extraordinarias et otrament como dicho es todo aqueillo que se faillara ser devido a Nos, debatan e dedugan de todas sus receptas assi como si en buena finanza, Nos ovies pagado et por fin de sus comptos fuesse dado por compto de todo et contra el thenor de las presentes non lo costringan nin amolestan al dicto Guillem nin a sus herederos e bienes, ante lo dexen guozar e ussar francament e paciblement desta nuestra present qui tanca e gracia, por Nos a eill dada e hotorgada, non obstant quoaquiere allegacion e contradicciones que le podrían dezir, emponer et allegar al contrario ussage, stillo e rigor de comptos, ordenanzas et mandamientos et defenssas a esto contrarias, car assi lo queremos e Nos Plaze, inrevocablement por siempre jamas en perpetuo, salvo derecho de partida, si acaso civil quiere proceder. Et affin que pareztan

D'UN REGNE A L'AUTRE

que estas cosas bienen de nostra propria conscencia e volumptat et que sea firme et estable al tiempo avenir, Nos avernos fecho poner nuestro grant sieillo en las presentes. Data en Peralta VIII° dia de Febrero L'aynno de gracia Mill CCC Ochanta e Ocho. Por el Rey présent Mossen Johan Bausses obispo Dacx. Johan Ceilludo.

POLÍTICA Y DIPLOMACIA DE LOS REYES DE NAVARRA HACIA LOS AÑOS 1380-1390

Los años 1380-1390 son particularmente interesantes para la vida política y diplomática del Reino de Navarra, así como para todos los Estados de Occidente.

Carlos II († 1387), después Carlos III, reyes de Navarra de dinastía francesa, asocian su reino a todos los acontecimientos contemporáneos. Guardan la alianza con Aragón. Primero están en oposición con Castilla, pero, en 1379, entran en una alianza sólida con la nueva dinastía castellana de los Trastámara. Con Juan I de Castilla, el rey de Navarra opera en Portugal en 1384-1385. Después Carlos III le sostiene, en 1387-1388, contra las pretensiones del duque de Lancaster, mientras conserva oficialmente la neutralidad. Durante una veintena de años, las «compañías» francesas e inglesas transitan por Navarra para ir a guerrear en Castilla, a favor de uno u otro de los campos.

Carlos II se alia con los Grandes del Bearn (los Foix-Castelbón, Johan de Bearn capitán de Lourdes) contra su cuñado Gastón Fébus. Desde 1385, intenta sin embargo reconciliarse con éste último. Carlos III restablece la alianza oficial con el Vizconde de Bearn; así como con el rey de Francia, Carlos VI, al que manda sus mejores embajadores.

A partir de 1387, Carlos III envía constantemente legados con misiones diplomáticas a las Cortes occidentales. Es preciso distinguir los Señores de Arellano hacia Castilla, el Alférez de Navarra Chariot de Beaumont o los clérigos de la catedral hacia Francia.

El nuevo rey apoya a todos los íntimos de su padre. Como lo quiso Carlos II, favorece en Navarra la carrera de los extranjeros (Italianos, Bayoneses). Tanto en su diplomacia como en su economía, utiliza a la población judía (Menir, Amarillo, Levi, Del Gabbaï, Medellin).

Crea el oficio de Gran Rabino para su médico Josef Orabuena. Asimismo mantiene los servicios del Musulmán de Tudela Zalema Zaragozano, Maestro de los Trabajos del Rey. Tiene el cuidado de pagar todas las deudas paternas (principalmente a los negociantes bearneses) y de proseguir sus medidas para ayudar a la recuperación económica del reino.

Carlos III se empeña en distinguir a sus jefes con regalos y nombramientos a dignidades más altas. Estos servidores de la Corte son franceses o navarros. Entre todos estos nombrados nuevamente o elevados en la carrera, el rey Carlos III exige la residencia, la presencia en su oficio; les manda jurar fidelidad. Vigila con esmero el reclutamiento de sus gentes de justicia y de hacienda. En 1389, «suspende» a todos estos últimos, manda examinar sus cuentas, después, en general, les restablece a todos en sus funciones. En realidad, el rey no tiene una nueva sociedad política, pues la hereda de su padre; pero intenta darle un nuevo espíritu.